



Démission pour suivi conjoint durant congé parental

Par **jomax**, le **02/02/2010** à **10:49**

Bonjour,

Je suis actuellement en congé parental.

Mon conjoint a trouvé du travail dans la Drôme. Nous allons donc déménager.

Dois-je avertir mon entreprise ?

Puis-je démissionner (pour suivi de conjoint) à la fin de mon congé parental et toucher les assedics?

Devrais-je effectuer un préavis ?

Je vous remercie d'avance